L'ABEILLE.

PAR BOLLIT, MAGNE & CO.
NO. 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Pour 6 mois, pour un, pour la feuille paraissant tous les jours, pour la feuille paraissant chaque année, deux fois par semaine, pour la feuille ne paraissant que pendant la campagne et publiée trois fois par semaine, pendant la saison d'hiver, pour toute l'année, lorsque la feuille ne paraîtra que deux fois par semaine, pour un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement, lorsqu'il en aura été fait un, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé. Les abonnés qui voudront faire cesser leur abonnement, lorsqu'il en aura été fait un, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces. Une réclame par carré de chaque insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de [illegible] lignes à la noisne.

Les avertissements pour [illegible] aux annonces—Les articles de [illegible] et généralement tout ce qui a rapport à la [illegible] imaginaire de détail, 50 cts par ligne. Annonces judiciaires et autres [illegible] $5 par carré. Les articles pour [illegible] ne seront [illegible] à moins [illegible] ne soient [illegible] à l'avance. Les annonces [illegible] seront insérées [illegible] fois pour [illegible] cents par carré. Les annonces [illegible] seront insérées [illegible] fois pour [illegible] cents par carré pour chaque insertion subséquente